

### **Déclaration du Caucus des Peuples Autochtones**

Nous, le Caucus Autochtone, réuni à Genève du 24 au 27 novembre 2019 dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, nous observons avec beaucoup d'inquiétude les différentes conceptions de développement menés par les États, les entreprises et les entités multilatérales, qui portent atteinte au bien vivre des peuples autochtones.

Ces formes de développement violent systématiquement les droits collectifs et individuels reconnus par la Convention 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, la jurisprudence et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des peuples autochtones.

Le Caucus Autochtone urge les États à mettre en œuvre le droit à la consultation et au consentement libre, préalable et informé, conformément aux normes internationales, afin de garantir l'auto-détermination des peuples autochtones, et à remplir leurs rôles en tant que garants de droits, de la même manière, les entreprises ne peuvent supplanter la responsabilité des États en ce qui concerne la consultation.

Nous demandons que la violence cesse contre les défenseurs de la Terre et des territoires, des communicateurs et porte-paroles autochtones, en particulier les femmes ; nous dénonçons son augmentation comme faisant partie d'un plan systématique de persécution, criminalisation et génocide des peuples autochtones. Nous n'acceptons pas la stigmatisation faite envers les défenseuses, désignées comme étant des « ennemies du développement » et qui mène à une délégitimation de leur lutte et exerce sur elles une violence basée sur le genre.

Nous exigeons le plein exercice de la liberté d'expression, y compris le droit à la dissidence et le droit de dire non aux projets, tout comme le droit à l'information et à la participation aux décisions qui concernent les peuples autochtones.

Nous dénonçons les privilèges dont jouissent les entreprises publiques et privées dans l'accès aux ressources naturelles présentes dans les territoires autochtones ; portant atteinte aux droits à la santé, à la sécurité alimentaire, à l'environnement et à l'eau. Ces privilèges sont perpétués par la militarisation des territoires, l'utilisation disproportionnée des forces publiques et la présence d'autres groupes armés.

Malgré ce scénario négatif, nous apprécions le rapport « Une optique de genre dans les Principes Directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme », élaboré par le Groupe de Travail, qui renforce aussi les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, et qui représente une opportunité pour la participation des femmes autochtones et leurs organisations.

Pour le moment, nous n'avons pas accès aux versions du traité contraignant en espagnol, français, russe et portugais et ne pouvons donc pas nous prononcer à ce sujet, mais demandons d'être informés et pris en compte avant son approbation. Il est aussi impératif de garantir l'accès à la justice pour les peuples autochtones concernés par les activités entrepreneuriales

Nous exigeons des États qu'ils assurent la mise en œuvre des Principes Directeurs, à travers des moyens efficaces qui obligent les entreprises à respecter les droits de peuples et des communautés autochtones.

Finalement, nous remercions le Groupe de Travail et le Secrétariat pour leur soutien constant au Caucus Autochtone, par le biais de formations, de dialogue constructif et en facilitant la participation des délégués autochtones.